

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00525
Numéro SIREN : 499 100 394
Nom ou dénomination : A.J.B.

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 2620



Christophe KUNSCH

Expert - comptable
Commissaire aux comptes

SARL A.J.B

ZA de Botquelen 18 Allée Léonard de Vinci
56610 ARRADON

**Rapport du Commissaire aux comptes
et à la transformation**
sur la transformation de la
SARL A.J.B
en SAS

Commissariat aux Comptes

Place Jean Monnet - 56270 Ploemeur - 02 97 85 45 20 - contact@alnea.bzh

SARL AACC au capital de 8 888 € - Société inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
RCS Lorient 2005 B 884 - SIRET 484 956 198 00010

SARL A.J.B

Société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €

Siège social : ZA de Botquelen 18 Allée Léonard de Vinci

56610 ARRADON

RCS VANNES 499 100 394

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.J.B EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE (SAS)**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 25 avril 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires net d'un montant de 2 138 260 euros sur 12 mois en croissance de 7,25 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net sur l'exercice de 189 168 euros contre un bénéfice de 72 194 euros l'exercice précédent, des capitaux propres de 665 103 euros et un endettement financier de 318 250 euros;

→ L'actif de la société au 31 août 2023 s'élève à la somme de 1 427 094 € et se décompose ainsi :

Fonds commercial	158 300 €
Concessions, brevets	11 731 €
Immobilisations corporelles	89 239 €
Immobilisations financières	9 764 €
Stocks	34 589 €
Avances et acomptes	1 450 €
Créances clients	317 416 €
Autres créances	41 400 €
Disponibilités	756 014 €
Charges constatées d'avance	7 190 €
Total de l'actif	1 427 094 €

→ Le fonds commercial a été acquis en 2007. Il s'agit d'un fonds artisanal de travaux de peinture, ravalement, revêtements muraux, moquette.

→ Au 31 août 2023, les disponibilités s'élèvent à 756 014 euros en hausse de 32 901 euros par rapport à l'exercice précédent.

→ Les capitaux propres de la société au 31 août 2023 se décomposent ainsi :

Capital social	250 000 €
Réserve légale	25 000 €
Autres réserves	200 934 €
Résultat de l'exercice	189 168 €
Subventions d'investissement	- €
Total des capitaux propres	665 103 €

Nous n'avons pas eu connaissance de risque particulier, fiscal, social ou lié aux réglementations dans votre secteur qui serait de nature à modifier l'analyse de la situation de votre société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

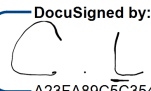
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ploemeur,
Le 17 mai 2024,

Société ALNEVA,
Le Commissaire aux comptes,
Le Commissaire à la transformation,

Représentée par,
Monsieur Christophe KUNSCH,
Associé signataire

DocuSigned by:

A23FA89C5C354B4...